



**Explication de vote CFE-CGC Métiers de l'Emploi
« La politique sociale à Pôle Emploi »
CCE du 5 septembre 2017**

Au terme de cette consultation concernant la politique sociale de Pôle Emploi – 2^{ème} du genre voulu par la loi « Rebsamen », la CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne peut s'empêcher d'avoir une impression très mitigée...

En cela, notre état d'esprit est proche de celui qui fut le nôtre, il y a près d'un an dans un contexte similaire.

Certes, la qualité du dossier est indéniable et nous ne pouvons que saluer le travail accompli par les équipes concernées.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi tient aussi à retenir positivement :

- l'investissement fort et continu en matière de formation,
- Un réel effort de l'établissement sur l'intégration de personnel reconnu travailleur handicapé

Malheureusement, de nombreux points sont pour nous encore problématiques :

- un dispositif formation trop éloigné des besoins individuels qui ne permet pas un réel développement de compétences individuelles dans une logique de GPEC et de parcours tout au long de la vie,
- une problématique concernant la politique de promotion qui est notamment mise en lumière par le volume exponentiel du nombre de recours en commission de conciliation (CPNC),
- un taux d'absentéisme toujours important sans analyse en profondeur,
- aucun élément permettant d'apprécier la qualité de vie au travail des managers,
- un manque flagrant d'investissement de la part de Pôle Emploi en matière d'alternance, avec seulement 84 apprentis pour 55 000 salariés,
- une vision du dialogue social purement quantitative qui, une fois de plus, se limite au nombre d'élus, de réunions et d'heures passées dans les IRP,

Nous regrettons très fortement d'arriver au même constat pour ce deuxième exercice :

Les actions, les chantiers, les expérimentations, les accords, toutes ces briques mises bout à bout ne font pas un tout en soi. Elles ne constituent pas et ne peuvent définir de fait la politique sociale.

- **Quels sont les objectifs et les intentions de la Direction en matière de politique sociale ?**
- **Quelle est la ligne directrice impulsée par la Direction Générale, en dehors de définir sa politique sociale en cohérence avec le plan stratégique 2020 et en application des évolutions voulues par le législateur ?**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a décidé de s'abstenir cette année encore, eu égard à l'importance et la qualité du travail fourni.